



PROCÈS-VERBAL BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 12 JUIN 2023

L'an 2023, le 12 juin à 19:00, le bureau communautaire de la Communauté de communes de Sézanne - Sud-Ouest Marnais s'est réuni au siège de la collectivité à Anglure – Promenade de l'Aube, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAURENT Cyril, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit ou par voie électronique aux membres du bureau communautaire le 06/06/2023.

Présents : M. LAURENT Cyril, Président, M. BASSAC Benoît, M. BATONNET Jean-Luc, Mme CABARTIER Karine, M. CACCIA Jean-Paul, Mme CAIN Patricia, Mme CARTON Dany, Mme COULON Annie, M. COUTENCEAU Nicolas, M. DUFOUR Olivier, M. ESPINASSE Frédéric, M. FESSARD Noël, M. GERLOT Yves, M. GOMES DE PINHO Daniel, M. LAHAYE José, Mme LASSEAUX Annick, M. LEGLANTIER Jean-Christophe, Mme LEROY Brigitte, M. MARTIN Bruno, M. ORCIN Frédéric, M. POUZIER Claude,

Excusés : M. HEWAK Sacha, Mme ROYER Patricia

Excusés ayant donné procuration : M. DUPONT Thierry à Mme LEROY Brigitte, M. GRUAT Cyrille à M. MARTIN Bruno, M. THUILLIER Jean-François à Mme CABARTIER Karine

Absents : M. AGRAPART Jean, M. BENOIST Jean-Louis, Mme BRIER Angélique, M. VALENTIN Patrice

A été nommé secrétaire de séance : M. BATONNET Jean-Luc

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
30	21	24

POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 9 mai 2023.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
30	21	24
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0		

Monsieur le Président, en l'absence de questions, soumet le procès-verbal au vote.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

BC2023_006 – Déclaration préalable pour le remplacement des portes extérieures au cinéma le Sez'art auprès de la commune de Sézanne

Dans le cadre de sa compétence construction, fonctionnement et entretien d'équipements culturels, la CCSSOM assure entre autres les investissements liés au cinéma le Sez'art.

À ce titre, il a été budgété pour l'exercice 2023, un remplacement des portes extérieures du bâtiment.

Afin de réaliser ces travaux, il est nécessaire de déposer une déclaration préalable au titre du code de l'urbanisme.

Le bureau communautaire, compétent pour cette action, doit autoriser Monsieur le Président à signer et déposer la déclaration préalable auprès de la commune de Sézanne sur laquelle le bien est situé.

Après l'exposé de M. Frédéric ESPINASSE, vice-président, en charge de la voirie, de l'urbanisme et de la commande publique, et après délibération, le bureau communautaire, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer et à déposer une déclaration préalable en mairie de Sézanne.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
30	21	24
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0		

Monsieur le Président, en l'absence de questions, soumet la délibération au vote.

Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

BC2023_007 – Travaux d'aménagement du Hameau de Villouette à Saint-Bon (marché 2023-ST-003) – Fonds de concours et contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage

Dans le cadre de sa compétence voirie, la CCSSOM va réaliser des travaux d'aménagement de voirie sur la commune de Saint-Bon.

Ceux-ci prévoient notamment :

- la démolition totale ou partielle, purge, mise au profil des chaussées de toute nature avec mise à niveau des émergences ;
- l'établissement des sous-couches des chaussées ;
- la construction des couches de fondation et des couches de base des chaussées ;
- l'exécution de pavages en pavés d'échantillon ou mosaïques, en grès ou en granit ;
- le rejointoiement des pavages au sable, au coulis d'émulsion de bitume et gravillon de porphyre ou de quartzite et de mortier de ciment ;
- le repiquage des chaussées pavées, la retaille des pavés et des bordures ;
- l'exécution d'empierrement cylindré ;
- l'entretien des chaussées empierrées revêtues ou non de matériaux hydrocarbonés ;
- la mise en œuvre de matériaux enrobés pour emplois et reprofilage partiels des chaussées ;
- la fourniture et la pose de bordures de trottoirs et de caniveaux en grès, en granit ou en béton ;
- la réfection définitive des chaussées et trottoirs sur les tranchées ouvertes par les compagnies concessionnaires lorsque ces travaux doivent être exécutés par la ville ;
- la taille des joints, le bouchardage et smillage des bordures provenant de démontages ou stockées dans les dépôts de la ville ;
- tous travaux d'entretien, de réparation courante ou de remaniement des bornes, poteaux et plaques de signalisation, des ouvrages et accessoires dépendant de la voie publique et des ouvrages d'assainissement ;
- tous terrassements et transports de terre et de matériaux intéressant les routes et chaussées ainsi que leurs dépendances et concernant notamment le rétablissement des accotements, l'ouverture de fossés latéraux, l'aménagement des banquettes, l'enlèvement des boues et matières provenant du curage des ouvrages d'assainissement, etc. ;
- la prise en charge des matériaux destinés à la communauté de communes, leur déchargement et leur transport aux lieux d'emploi ou dans les dépôts qui seront désignés par les services techniques de la CCSSOM.
- la mise à disposition de la Communauté de commune de Sézanne Sud-Ouest Marnais, de personnels et de matériels de toute nature destinés à l'exécution de travaux en régie ;
- les fournitures et répandages généraux de liants hydrocarbonés ;
- les fournitures de matériaux enrobés pour revêtement général ;
- les reprofilages généraux en matériaux enrobés ;
- la fourniture et pose de canalisations d'assainissement et la construction des ouvrages annexes ;
- la réalisation des investigations et sondages nécessaires pour repérer les réseaux souterrains et procéder aux opérations de piquetage ;
- la fourniture et pose de la signalisation horizontale.

Suite à l'ouverture des plis, deux entreprises ont déposé une offre et après analyse par les services de la CCSSOM, il est proposé de sélectionner l'entreprise la mieux-disante.

À ce titre, la commune de Saint-Bon devra s'acquitter d'un fonds de concours et d'un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage pour les travaux relevant de sa compétence et exécutés par la CCSSOM.

Après l'exposé de M. Frédéric ESPINASSE, vice-président en charge de la voirie, de l'urbanisme et de la commande publique, et après délibération, le bureau communautaire, à l'unanimité **DÉCIDE** :

- **D'APPROUVER** la proposition variante de l'entreprise COLAS pour un montant de 144 240,79 € HT soit 173 088,95 €, 20% TTC ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'acte d'engagement avec le candidat retenu ;
- **DE SOLLICITER** auprès de la commune de Saint-Bon un fonds de concours d'un montant de 31 934,90 euros TTC ;
- **DE SIGNER** la convention de fonds de concours avec la commune de Saint-Bon ;

- **DE SIGNER** avec la commune de Saint-Bon un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage pour un montant de 36 701,07 euros TTC ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget annexe eau régie de la CCSSOM, exercice 2023.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
30	21	24
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 24		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Monsieur le Président, en l'absence de questions, soumet la délibération au vote.

Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Arrivées de M. Patrice VALENTIN, maire de la commune d'Esternay à 19h06 et de Mme Angélique BRIER, maire de la commune de Granges-sur-Aube à 19h09.

➤ ECO FINANCES

Monsieur le Président présente le dispositif sur la base d'un Powerpoint.

Il s'agit d'un travail réalisé par un bureau d'experts sous convention avec la DGFIP dans le but de revaloriser les bases fiscales sur les axes suivants : logements insalubres/ éléments de confort/logements vacants/piscines.

Ceci se fait au nom et sous couvert de la DGFIP par des moyens divers de recherches sur les propriétés, sans que les CCID aient besoin de se prononcer.

Cela intervient dans un contexte de neutralisation des bases en 2025 et de recherche d'équité.

Le travail sera autant bénéfique pour la collectivité que pour les communes.

La communauté de communes pourrait récupérer 120 000€ minimum.

Les communes quant à elle pourraient récupérer 196 000€ : quelques exemples par commune : Sézanne 28 000 €, Esternay 14 000 €, Broys 4400€, Conflans 6000€).

Le coût est de 20 600€ de prestation (forfait) + logiciel obligatoire pour les 62 communes 24 800€ soit un total de 45 400€.

M. Jean-Christophe LÉGLANTIER, maire de la commune de Saudoy, émet des réserves sur les potentiels qui lui semblent importants.

M. VALENTIN n'est pas gêné par la démarche d'autant que les gens peuvent toujours la contester.

José LAHAYE, maire de la commune de Champguyon précise que les services des finances ne font plus vraiment le même travail de terrain.

M. Jean-Christophe LÉGLANTIER reste sceptique mais est d'accord sur le principe de l'équité.

À la majorité, le bureau communautaire est favorable : 1 contre et 4 abstentions.

➤ DESTINATION France

Monsieur le Président donne la parole à Mme Bettina ROCHE, directrice générale des services. Cette dernière rappelle le contexte de réflexion sur la compétence tourisme qui a commencé par la convention avec l'ADT en vue d'établir un diagnostic des territoires et une mise en évidence des potentiels et des axes de développement touristiques. Ce travail est à ce jour abouti et a été présenté à plusieurs reprises dans les instances dédiées.

En fin d'année 2022 la DDT a interpellé les 3 EPCI (CCBC, CCSM et CCSSOM) afin de leur offrir la possibilité d'intégrer le programme « destination France » permettant une subvention de 80% sur une étude à thématique touristique dont le contenu restait à définir en collaboration avec l'ingénierie locale des services de l'Etat. Les délais de positionnement des EPCI étaient relativement courts.

CCSM et CCBC ont rejeté la proposition très rapidement, tandis que la CCSSOM a pris une option *sous conditions de convenir avec la DDT de missions qui pourraient être données au bureau d'étude avec l'assurance d'avoir la subvention auto maximum sur une prestation qui soit vraiment complémentaire à celle du diagnostic ADT.*

Ainsi, un groupe de travail s'est constitué dès janvier entre la DDT, la CCSSOM et le Pays afin de dessiner les contours d'une éventuelle mission ceci dans un temps contraint. Cette démarche a été évoquée systématiquement dans les diverses structures de gouvernance interne depuis le mois de décembre. Bien naturellement la réflexion a été inspirée / enrichie par le travail de l'ADT et également par celui de la structure mise en place cette hiver sur la définition d'un programme pour la vélo-route.

Mme Roche détaille les axes de cette potentielle feuille de route tout en faisant la part entre les axes qui peuvent être pris en charge directement par la CCSSOM à savoir fédérer, créer du réseau et lancer quelques projets très concrets comme notamment : vélo route, randonnée, aire de camping-car. En revanche, pourrait être soumise à prestation d'experts touristiques, toute la démarche de benchmarking sur les tendances qui ont été mises en avant sur le diagnostic de l'ADT et développées dans cette feuille de route.

M. Olivier DUFOUR, maire de la commune de Mondement-Montgivroux déplore le fait que ce travail n'ait pas été fait par les élus au sein de la commission tourisme. Il précise par ailleurs que cette commission ne sert à rien, elle ne permet pas aux élus de s'investir car lors des réunions, il n'est toujours question que de l'OT ce qui a force n'est plus un sujet de découverte.

Monsieur le Président renchérit en précisant qu'il y a eu des réunions de travail sur la vélo-route dont il est sorti un programme d'actions et que par ailleurs le diagnostic ADT a ouvert de larges pistes de réflexion validées lors de la dernière commission. Il s'agit désormais d'impulser et de fédérer. Cette feuille de route n'est qu'une ébauche pour commencer vraiment à monter une stratégie et Monsieur le Président rappelle également qu'il est important de participer aux commissions car notamment ce programme a été évoqué au sein de la commission développement économique où il n'y a eu qu'une très faible participation.

Ceci doit être considéré comme un sujet global « d'attractivité du territoire ».

Mme Annie COULON, conseillère déléguée en charge des pompiers intercommunaux, de la défense extérieure contre l'incendie et des ressources humaines mais également présidente de l'ADT prend la parole pour replacer le débat et rappeler qu'on parle d'une vraie politique de développement et d'une stratégie qu'on décide ou pas de se donner en matière touristique.

M. VALENTIN précise que si l'on travaille sur la vélo-voie, on est forcément lié avec d'autres territoires. Il ajoute qu'il convient de travailler déjà sur l'idée que les habitants aiment leur territoire et doivent apprendre à le connaître et à le faire connaître.

Mme ROCHE répond que dans la feuille de route il est également prévu des actions pour sensibiliser les habitants qui sont les premiers prescripteurs de leur territoire.

M. VALENTIN évoque la pertinence de « greeters ».

Mme COULON rappelle qu'on a beaucoup de mal à en recruter.

Mme Brigitte LEROY, maire de la commune de Gaye, précise qu'elle ne voit pas de camping-car sur le territoire.

M. VALENTIN aimerait avoir des retours d'expérience d'autres territoires qui ont intégré ce programme destination France.

M. DUFOUR mentionne que les actions listées sur l'axe 2 peuvent-être prises en charge par le territoire sans avoir besoin de bureau d'études.

Mme ROCHE précise qu'effectivement, seul l'axe 1 pourrait faire l'objet d'une intervention de professionnels et que les axes 2 et 3 sont à notre initiative et expertise.

Monsieur le Président indique que l'aide pourrait donc être de 80% sur un montant de prestation pouvant aller jusque 25 000€. La DDT nous sollicite, nous sommes déjà un peu en dehors des délais qu'ils nous avaient fixé. Il convient de savoir si l'on veut avancer sur ce sujet ou pas.

Bien évidemment, dans le cas favorable, les élus pourront s'approprier ce sujet. Il nous faut maintenant une vraie stratégie d'attractivité.

Une stratégie globale même si modeste et une vision sur le long terme.

Monsieur le Président note qu'il y a une demande sur le terrain et qu'il est temps de mobiliser tous les acteurs.

Il y a chez nous beaucoup de personnes passionnées : il faut agir de façon rassemblée et Monsieur le Président de conclure que l'on ne révolutionnera pas tout, mais qu'il faut montrer que l'on réfléchit.

M. Jean-Christophe LEGLANTIER souhaite insister sur le fait que ce n'est pas aux administratifs de faire le travail des élus et précise qu'il ne faut pas oublier la culture.

Madame ROCHE mentionne que la feuille de route a aussi prévu des axes mémoriels et patrimoniaux.

Quelques élus évoquent aussi le rôle qu'aurait à jouer l'OTI.

Mme ROCHE précise que si l'on veut se doter d'une politique d'animation et d'impulsion, cela passera forcément par une nouvelle définition du rôle et des missions de notre OTI (par voie de convention), cette structure étant notre bras armé évident.

Monsieur le Président indique qu'il y a peut-être un quiproquo dans la démarche et que l'administration a fait un travail de compilation et que probablement, en effet, il aurait fallu réunir une fois de plus la commission sur ce sujet.

M. Claude POUZIER, maire de la commune de Mœurs-Verdey, confirme que si la démarche semble de qualité, les membres de la commission peuvent se sentir exclus.

M. VALENTIN précise qu'il y a bien une envie de faire ensemble on le voit tout à fait avec le programme LEADER et il y a un moment où il faut apporter de nouveaux outils. Il ne faut pas s'arrêter là, on a un opérateur qui est notre OTI qui ne fait pas que distribuer des flyers.

A l'unanimité, le bureau communautaire propose de poursuivre la démarche.

➤ Tarifs PISCINE

M. Bruno MARTIN, vice-président en charge des équipements culturels, sportifs et de la mutualisation fait une présentation des tarifs piscine.

A force de ne pas vouloir augmenter, il finit par y avoir un gros décalage.

On a les tarifs parmi les plus bas de France et une facture énergétique conséquente. Par conséquent, il est temps de revoir l'ensemble tout en veillant à garder la dimension sociale pour favoriser l'accès.

Nouveaux cas de figure proposés : groupes de 15 personnes et refacturation au secondaire (qui bénéficie de subvention de l'État).

L'élu précise bien que l'on restera attentif à la stratégie d'apprentissage systématique « savoir nager ». Monsieur le Président s'est rapproché de la CCBC qui n'est pas opposé. Les tarifs des leçons de natation ont été revalorisés pour se rapprocher du coût important des moniteurs. L'accès au camping de Sézanne gratuit jusqu'alors concerne 150 entrées donc 225€ alors autant ne rien faire.

Concernant les lignes d'eau : à certains endroits elles sont à 9€.

Pour les bébés nageurs on ne touche à rien alors que l'on doit augmenter l'eau.

L'aquagym est une activité lucrative.

Selon Mme Karine CABARTIER, membre du bureau communautaire, il ne faut pas se leurrer, c'est la commune de Sézanne qui compensera.

M. Bruno MARTIN indique qu'il ne subventionne pas les associations dans sa commune (Saint-Just-Sauvage).

Monsieur le Président ne veut pas enrayer l'action des associations il est donc assez peu favorable à ce tarif.

On parle de sommes peu importantes mais il y a le principe de faire payer une occupation pour les animations lucratives.

M. Benoît BASSAC, maire de la commune de Marcilly-sur-Seine, est favorable.

Globalement, il n'est pas question de rendre les lignes d'eau payantes.

Mme BRIER trouve que les cartes de leçons enfants augmentent un peu trop.

M. Jean-Christophe LÉGLANTIER demande pourquoi ne pas ouvrir la piscine de plein air.

M. Cédric AUBIN, directeur technique, répond que ce n'est pas possible : elle n'est pas prête.

Monsieur le Président précise que malheureusement pour les prévisions énergies on est sur ce que l'on avait imaginé à la fois en ce qui concerne le cout des factures mais aussi l'impact des gestes.

➤ **ELIOR**

M. Jean-Luc BATONNET, vice-président en charge des affaires scolaires et périscolaire rappelle le contexte et les 2 hypothèses.

Hypothèse la plus favorable : 110 000 euros et plus de livraisons le mercredi (livraison mardi) et petites vacances (3 livraisons au lieu de 5) mais sans contrepartie.

On sent qu'Elior est prêt à casser le marché (ce n'est pas ingérable mais on peut s'attendre à un grand risque de tarifs encore plus prohibitifs).

M. BASSAC explique qu'il a eu affaire à ELIOR et qu'ils ont accepté de ne rien changer en 2022 ni en 2023...donc ils peuvent le faire.

Mme LEROY tenterait de rompre le marché.

Monsieur le Président précise que ce n'est pas facile de choisir entre « la peste et le choléra ».

Mme CABARTIER demande pourquoi ne pas solliciter une prestation de transition auprès d'un concurrent.

Des voix s'élèvent contre cet « ultimatum » mais M. BATONNET rappelle que nous sommes un peu coincés avec la prise en charge par le prestataire du matériel de cantine.

Avis général : il faut retenter en arguant du fait que le bureau communautaire a bloqué.

Et la 2^{ème} question consiste à revoir la répercussion de la hausse sur les familles.

➤ **Tarifs EAU & ASSAINISSEMENT : le président reporte le point**

Monsieur le Président évoque deux dossiers portés par le PETR.

- ✓ Partager le dispositif 'Écovoit' (plateforme de covoiturage) mis en place par la CCSM et qui pourrait être adapté à notre territoire élargi : avis favorable du bureau communautaire ;
- ✓ Le PAT (*Plan alimentaire territorial*) qui représente une réflexion très globale et qui dépasse notre seule collectivité.

Selon M. Jean-Christophe LÉGLANTIER, cela peut être une fausse bonne idée ...il faut s'entendre sur le niveau de « local » et attention aux effets collatéraux.

Monsieur le Président mentionne que l'on peut avoir des subventions.
Le bureau émet un avis favorable.

Monsieur le Président clôture la séance à 21h35 et remercie les participants.

La prochaine réunion du bureau communautaire est prévue le lundi 11 septembre 2023 à 19h.

Le Président,
Cyril LAURENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Cyril Laurent', with a large, stylized flourish above the name.

Le secrétaire de séance,
Jean-Luc BATONNET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Luc Batonet', with a large, stylized flourish above the name.